

N°	MOIS	ANNEE
7	JUIN	2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs, vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 et retransmis en vidéo sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CLÉMENCE, M. DE LA ROCHE, Mme GIMENO, M. JAMOT, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme PATIN, Mme SCHMIT

Était absente excusée : Mme GADRAS a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Était absente : Mme COURREGÉ

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	5 juin 2020
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	5 juin 2020

Objet : Vote d'une subvention exceptionnelle au SIFAA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIFAA,

Vu la délibération N° 5 du SIFAA du 24 novembre 2017 portant sur le montant de la participation communale des communes d'Autouillet et Auteuil le Roi

Vu la délibération N° 5 du SIFAA du 5 avril 2018 portant sur la fiscalisation de la participation communale de la commune d'Autouillet

Vu la situation financière actuelle du SIFAA,

Vu le lien social prépondérant que préserve la salle des fêtes entre les communes d'Autouillet, Auteuil Le Roi et les administrés des dites communes,

Vu la crise sanitaire liée au COVID19 obligeant la salle des fêtes à fermer à compter du 17 mars 2020

Vu le manque à gagner engendré par cette fermeture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

D'octroyer au SIFAA une subvention exceptionnelle de 8 000 € pour pallier le déficit de crédits, notamment à l'investissement.

Dit que la dépense se fera sur le budget primitif 2020 de la commune, à l'article 6574

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet, à Madame le Maire d'Autouillet et Monsieur Le Comptable du Trésor de Montfort l'Amaury

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Marie-Christine CHAVILLON